

PROJET DE RÈGLEMENT NO RV24-5636

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV24-5636 intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de zonage no 4300.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes :

- **QUE** lors d'une séance tenue le 15 avril 2024, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV24-5636;
- **QU'**une assemblée publique de consultation sera tenue le 29 avril 2024, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;
- **QUE** ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :
 - de modifier les usages autorisés à l'intérieur des zones d'habitation H-1032, H-1034 et H-1035 de manière à augmenter le nombre maximal de logements;

Les zones visées sont situées à l'intérieur du développement résidentiel Les Découvertes et plus particulièrement dans le secteur des rues Clair, Meunier-Rouge et de la Crécerelle.

- **QUE** les zones visées par le présent projet de règlement sont délimitées telles que montrées au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- **QUE** toutes les dispositions de ce projet de règlement **ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement no RV24-5636 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le règlement concerné aura pour conséquence, notamment, d'augmenter le nombre maximal de logements à l'intérieur des zones d'habitation H-1032, H-1034 et H-1035 situées à l'intérieur du développement résidentiel Les Découvertes et plus particulièrement dans le secteur des rues Clair, Meunier-Rouge et de la Crécerelle.

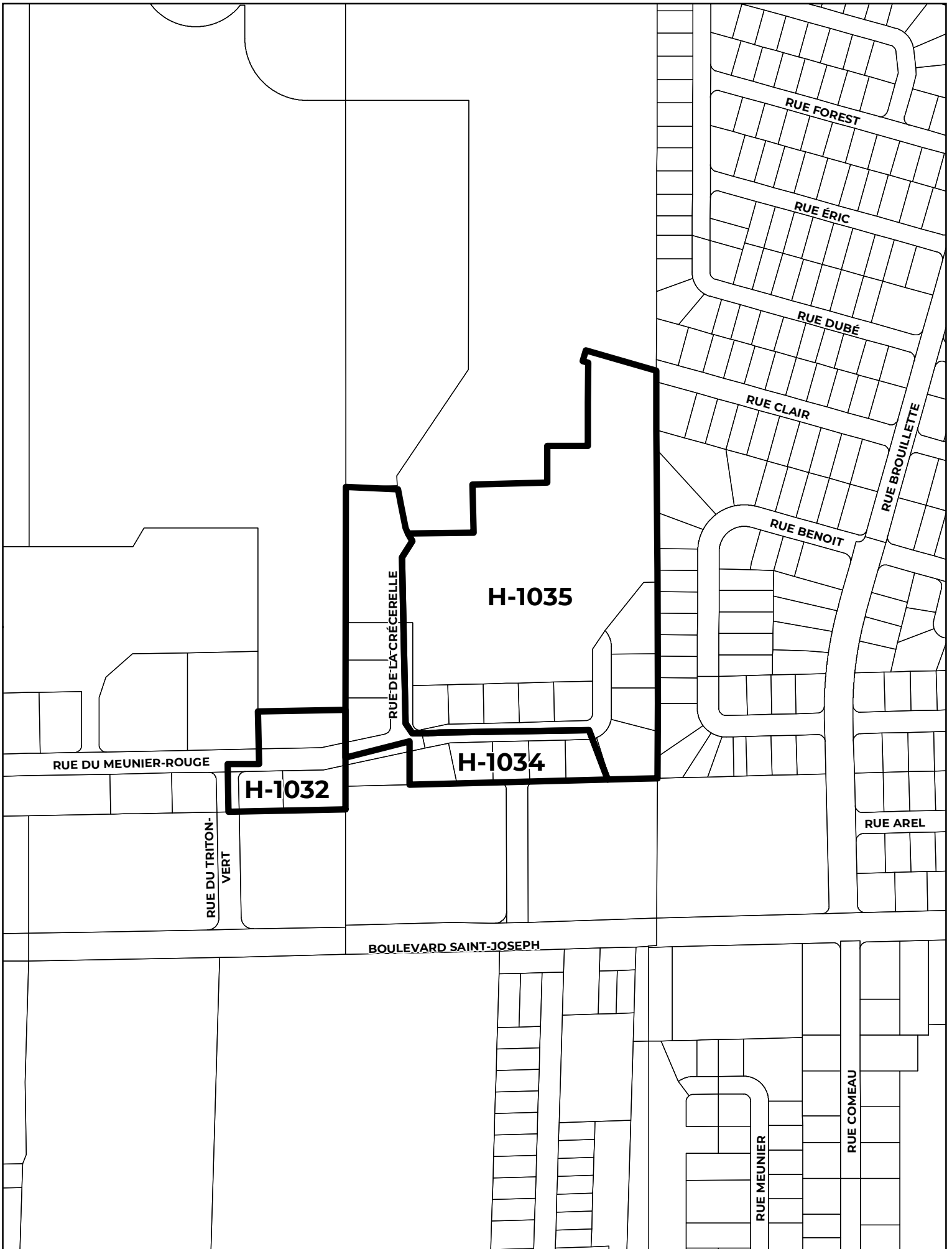
DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 19 avril 2024.

Me Mélanie Ouellet
GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

PROJET DE RÈGLEMENT No. RV24-5636

ZONES VISÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT



Légende

  Zone visée

 Zone exclue